



Lille, le 17 NOV. 2021

LE MAIRE

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex

Monsieur Georges Francois LECLERC
Préfet du Nord
Préfet de Région Hauts de France
12, Rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE Cedex

Monsieur le préfet,

Lors de notre rencontre du mardi 9 novembre dernier, nous avons évoqué longuement le dossier de la société EXIDE, et le projet de servitude d'utilité publique (SUP) que l'État souhaite mettre en place dans le secteur concerné par les retombées polluantes historiques liées à l'activité de cette société dans le quartier.

Vous aviez exprimé le souhait que je puisse vous faire confiance dans cette affaire, et vous avez admis que l'action de l'État n'avait pas été à la hauteur des enjeux de ce dossier, ainsi que je vous l'avais fait savoir moi-même par un courrier en date du 25 octobre.

Force est de constater qu'il est bien difficile d'accorder confiance à l'Etat dans ce dossier où il a failli.

En effet, alors même que vous vous êtes engagé à saisir, au niveau national, la Direction Générale de la Santé sur les modalités de lancement de la procédure de SUP, notamment en ce qui concerne le seuil pertinent à retenir en termes d'obligation d'intervention de l'entreprise (ce seuil étant aujourd'hui fixé à 1000 mg de plomb par kilo de terre, alors que le Haut-Conseil de la Santé Publique recommande un seuil de vigilance à 300 mg), j'ai pris connaissance avec stupéfaction de l'envoi à l'ensemble des médecins pratiquants des abords de la société EXIDE d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé en date du 26 octobre. Je souligne que ce courrier m'a été transmis par l'intermédiaire de professionnels destinataires, et non par vous-même ou l'Agence Régionale de Santé.

Comment n'avez-vous pas pu mentionner l'envoi de ce courrier lors de notre rencontre du 9 novembre, alors que celui-ci est à l'évidence parti concomitamment à nos échanges ?

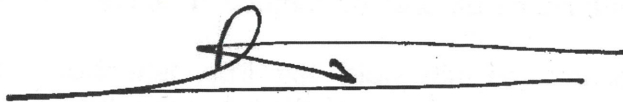
Comment avez-vous pu laisser l'Agence Régionale de Santé s'adresser aux médecins du secteur de la société EXIDE alors même que vous avez proposé, en préalable de toute action, de recueillir l'avis de la Direction Générale de la Santé ?

Cette initiative est d'autant plus fâcheuse qu'elle donne le sentiment de la persistance d'un danger dans le secteur de l'usine EXIDE, alors même que vous m'avez affirmé que son activité a été très fortement réduite, et que de ce fait les retombées nocives en résultant seraient aujourd'hui très marginales.

Sans mise en perspective globale, et y compris avant toute réunion de la Commission Spéciale de Site (CSS), le courrier de l'Agence Régionale de Santé ne peut que raviver les inquiétudes des habitants et des riverains, et dénote pour le moins et à la fois, d'un manque de coordination des actions de l'État placées sous votre responsabilité, et d'un déficit de considération à l'égard des populations concernées et du maire que je suis.

Je vous demande, par retour de courrier, de me faire savoir dans quelles conditions ce dossier va continuer à être traité par l'État, dans le respect du dialogue nécessaire avec la Ville de Lille et les habitants de celle-ci.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Martine AUBRY